

## CRITÈRES OFFICIELS DE MISE EN CANDIDATURE ET EXIGENCES AUX FINS D'ADMISSIBILITÉ AUX PRIX

- La candidature des enseignants doit être proposée.
- Les enseignants ne peuvent pas soumettre leur propre candidature.
- Le proposant peut être toute personne qui connaît l'enseignant(e).
- Les employés de la Fondation éducationnelle Heritage et leur famille immédiate ne sont pas admissibles.
- Les personnes proposées doivent être des résidents canadiens.
- Les noms et coordonnées du proposant et de l'enseignant(e) doivent figurer sur le formulaire de mise en candidature auquel sera jointe une description de 350 mots des contributions de l'enseignant(e) désigné(e).
- Les descriptions ne doivent pas dépasser la limite prescrite de 350 mots.
- Les mises en candidature portant un cachet de la poste au-delà du 30 juin 2007 ne seront pas prises en compte.
- Un comité de sélection évaluera les mises en candidature admissibles.
- Les mises en candidature admissibles rédigées en français seront traduites aux fins d'évaluation par le comité de sélection.
- Le comité de sélection peut contacter les proposants, les personnes proposées et les références pour vérifier les renseignements figurant sur les formulaires de mise en candidature.
- Les proposants, les personnes proposées et les références ne peuvent pas contacter les membres du comité de sélection sauf pour fournir les renseignements exigés par ces derniers.
- Dans un premier temps, le comité de sélection choisira un groupe de candidats intéressants de chaque province. De ce groupe, le comité de sélection choisira ensuite la personne qui méritera le prix national dans le cadre du programme de « **Prix nationaux d'excellence de la Fondation éducationnelle Allianz décernés aux enseignants** » et une personne proposée des autres provinces et territoires qui méritera un deuxième prix.
- Pour avoir droit au prix désigné, les candidats choisis doivent accepter les conditions suivantes :
  - Les candidats choisis doivent consentir à ce que la Fondation éducationnelle Allianz utilise leurs nom et photo à des fins promotionnelles.
  - Les candidats choisis doivent autoriser la Fondation éducationnelle Allianz à publier les détails de leur situation d'enseignant(e).
  - Les candidats choisis doivent signer une déclaration attestant de l'exactitude de la candidature soumise par les proposants concernés.
  - Les prix dans leur intégralité sont destinés aux candidats choisis et non aux proposants.
- Les noms des gagnants des prix seront dévoilés en octobre 2007.

### Les mises en candidature doivent être envoyées à :

2005, avenue Sheppard E., bureau 700  
Toronto (ON) M2J 5B4  
Téléphone : 416.502.2500  
Télécopieur : 416.502.2555  
Sans frais : 1.800.739.2101  
Courriel : [service@heritagereee.com](mailto:service@heritagereee.com)  
[www.heritagereee.com](http://www.heritagereee.com)